

COMMUNE DE MALBUISSON

52, Grande Rue

25 160 MALBUISSON

Aménagement des liaisons douces sur le territoire communal

NOTE EXPLICATIVE DU PROJET

<u>Mission</u>	<u>Pièce N°</u>	<u>Indice</u>
FAI		Ind A
<u>N° Affaire</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Echelle</u>
MO907	PMM	Néant

FICHER : NOTE EXPLICATIVE DU PROJET LIAISON DOUCE INDA 02-03-2015

MODIFICATIONS

Indice	Date	Libellé
A	02/03/15	Version initiale

Maître d'œuvre – B.E.T



PMM ingénieurs conseils
6, rue Macédonio Melloni
39 100 DOLE
tél : 03 84 82 36 07
mail : info@pmmconseil.com

Rédigé par :	Le :	Vérifié par :	Le :	Validé par :	Le :
D.TRAMEAUX	02/03/15	D. TRAMEAUX	03/03/15	M. BARTOLI	04/03/15

SOMMAIRE

1.	ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT	3
1.1	RUE DE L'EGLISE	4
1.2	GRANDE RUE	5
1.3	RUE DES GRELLES	6
1.4	LE VEZENAY	7
1.5	LE VEZENAY – LIEU-DIT « LA SOURCE BLEUE »	8
2.	PARTI D'AMENAGEMENT	9
2.1	RUE DE L'EGLISE	9
2.1.1	Section 1	9
2.1.2	Section 2	10
2.2	GRANDE RUE	11
2.3	RUE DES GRELLES	12
2.4	LE VEZENAY	13
2.5	LE VEZENAY – LE LIEU-DIT « LA SOURCE BLEUE »	14
3.	ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT	15
3.1	Carte des aléas des risques de retrait et gonflement des argiles.	15
3.2	Zone ZNIEFF type 1.	16
3.3	Zone ZNIEFF type 2.	16
3.4	Zone NATURA 2000.	17
3.5	Zone humide d'importance internationale Ramsar.	17
3.6	Forêt non domaniale.	18
3.7	Mouvement de terrain non localisé.	18
3.8	Mouvement des terres du projet :	19
3.9	Zone humide répertoriée :	19
3.10	Implantation du projet au niveau d'une ressource stratégique d'intérêt futur (eau potable).	22

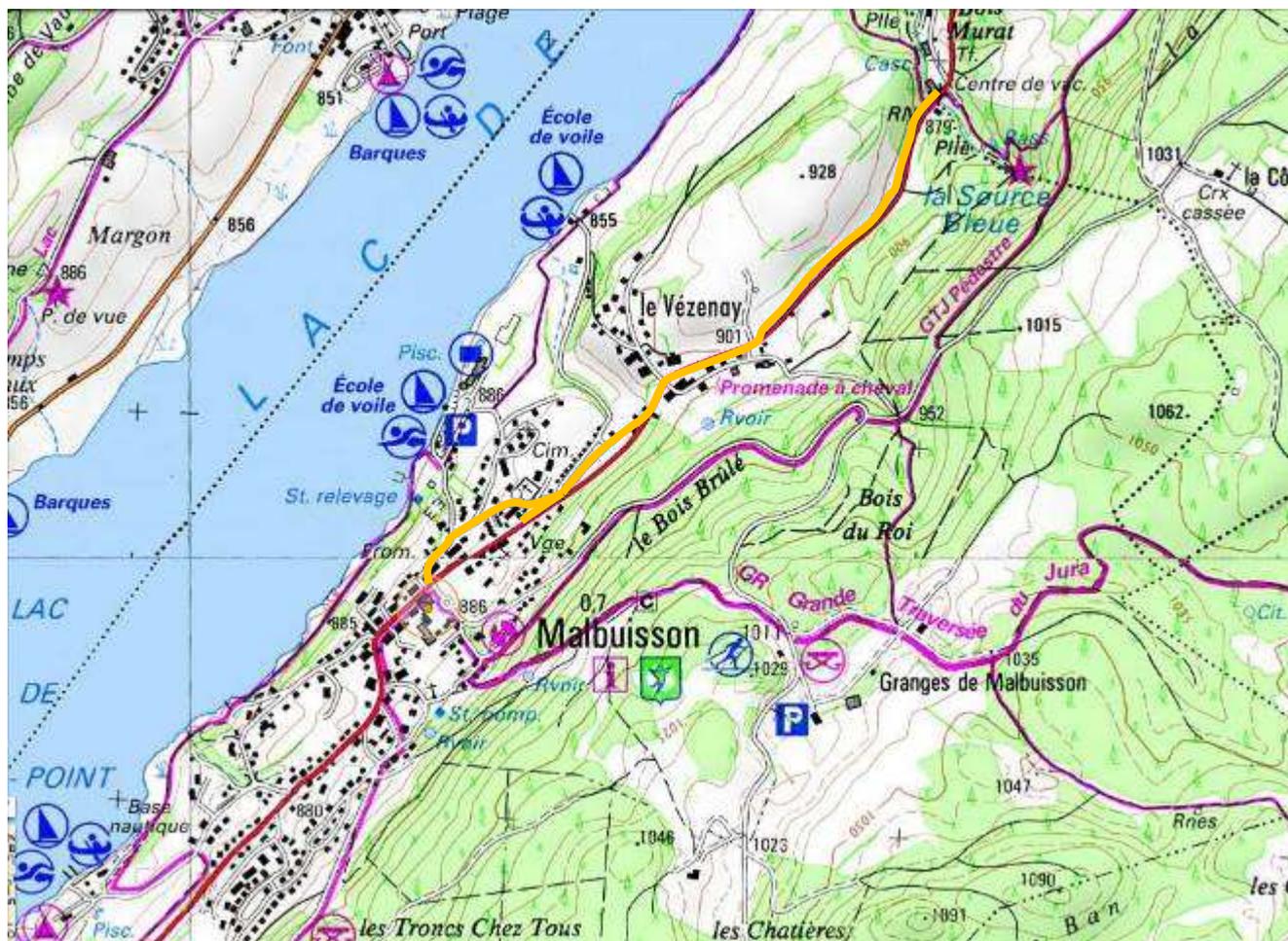
1. ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Les aménagements pour la réalisation des liaisons douces entre Malbuisson et Montperreux passent par les trottoirs existants de la rue de l'Eglise, le chemin existant rue des Grelles, utilise le trottoir existant au Vézenay et longe la route départementale 437 jusqu'aux habitations de lieu-dit « la Source Bleue ».

Ces aménagements rentrent dans le programme du plan de relance du BTP validé en décembre 2014 par la Région de Franche Comté et le département du Doubs. Les travaux de la rue de l'Eglise jusqu'au Vézenay sont déjà attribués et doivent être réalisés en 2015.

La liaison Le Vézenay au lieu-dit « la Source Bleue » est en attente des remarques du dossier cas par cas et des démarches administratives pour les acquisitions foncières.

Localisation de la zone d'étude



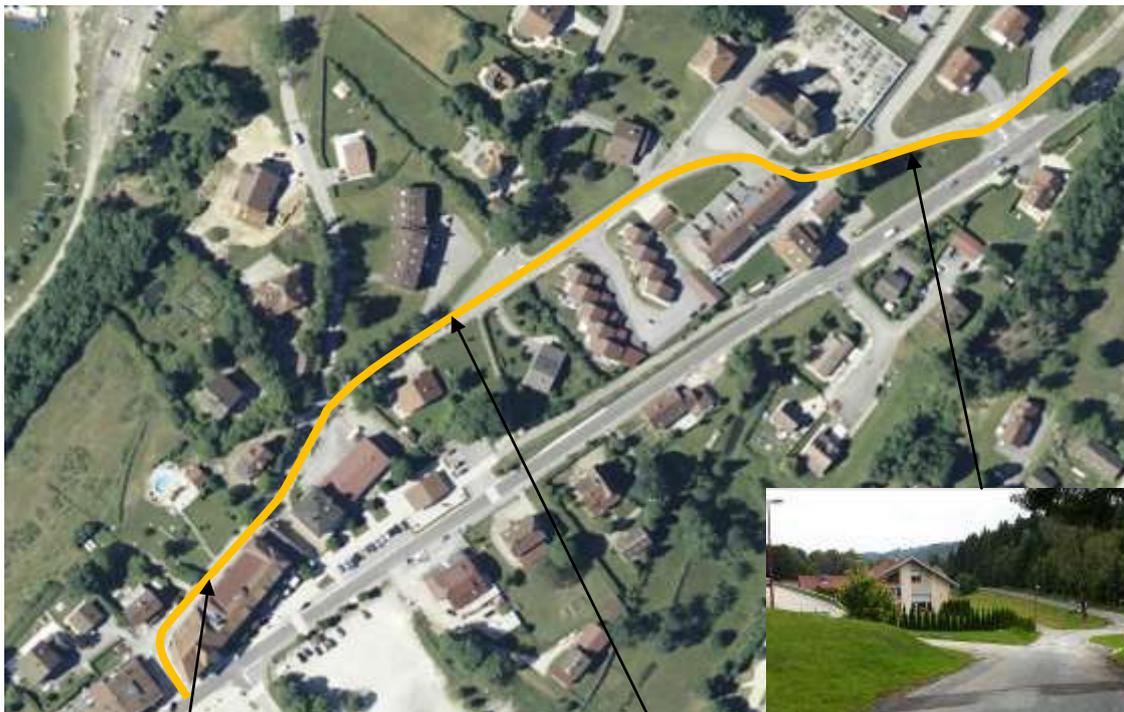
1.1 RUE DE L'ÉGLISE

Localisation :
Rue de l'Église.

Paysage :
On notera la qualité architecturale de l'hôtel du lac, ainsi que la perspective sur l'église.

Caractéristique :

Cette rue parallèle à la Grande Rue propose un itinéraire plus tranquille, passant à l'arrière de l'hôtel du lac. C'est aussi l'amorce de la descente au lac. Il n'y a pas de profil type, les trottoirs ne sont pas toujours présents, étroits et ponctuellement dans un mauvais état.



1.2 GRANDE RUE

Localisation :

Grande rue – raccordement avec l'office du tourisme.

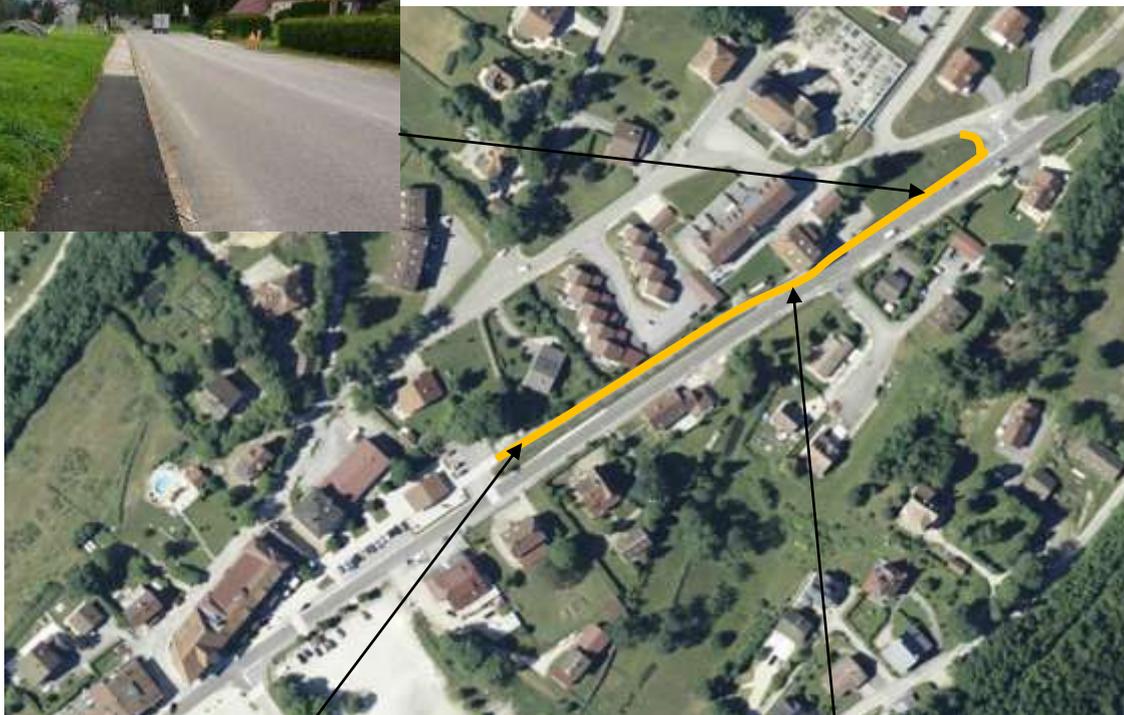
Paysage :

Le chemin empreinte une montée pour rejoindre l'office du tourisme.

Caractéristique :

Cette rue parallèle à la Grande Rue propose un itinéraire plus tranquille pour rejoindre l'office du tourisme.

La largeur du cheminement existant est de 3,50 ml.



1.3 RUE DES GRELLES

Localisation :
Rue des Grelles

Paysage :
Le chemin empreinte une légère dépression en contre-bas de la route départementale.

Caractéristiques :
Cette rue parallèle à la grande rue propose un raccourci desservant les maisons dans sa partie haute et le lotissement des Grelles. Cette rue est désormais doublée par la nouvelle voie desservant le lotissement des Grelles. Une pente forte se trouve à la jonction avec la RD 437.
La largeur de la voirie existante est de 3,70 m.



Cheminement parallèle à la RD



liaison avec une forte pente

1.4 LE VEZENAY

Localisation :

Le Vézenay

Paysage :

La route empreinte une légère dépression, elle traverse un hameau au bâti dispersé. Le massif boisé est très présent.

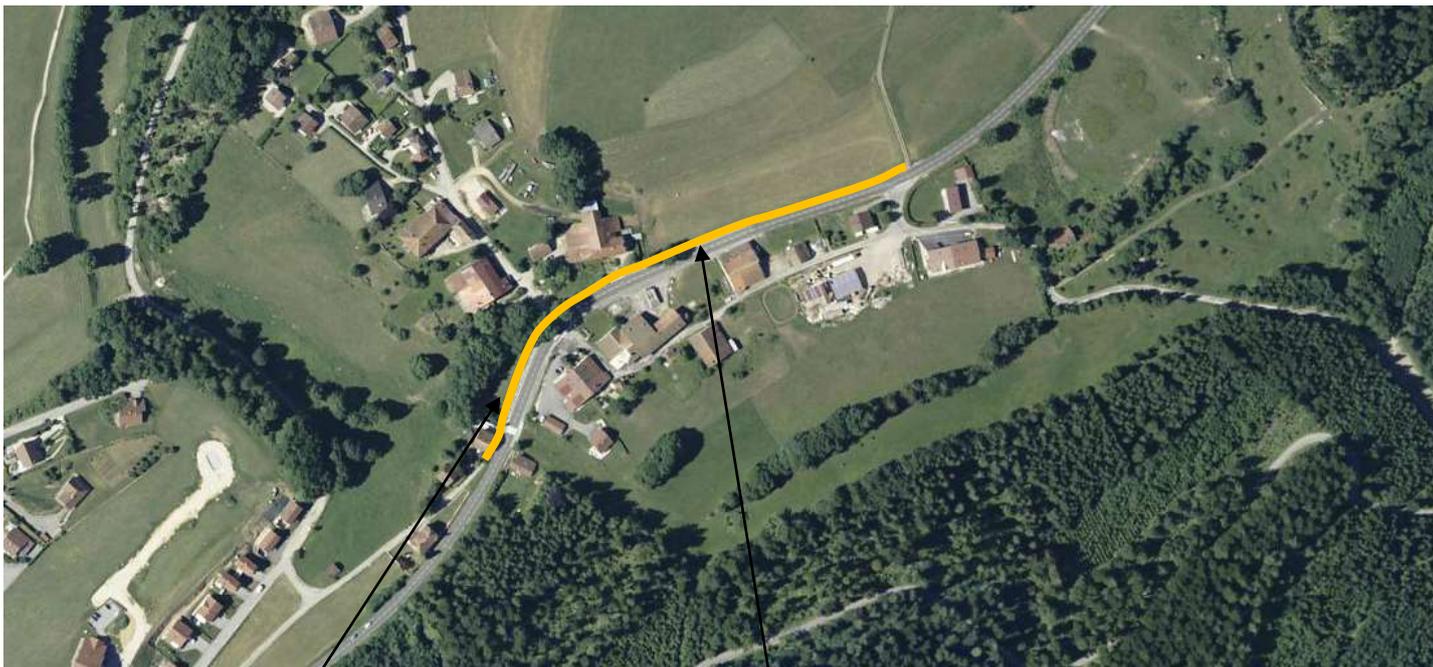
Caractéristiques :

La route départementale a une surlargeur au niveau du virage. Un passage piéton se trouve implanté dans le virage, le trottoir existant est protégé par une mini GBA (bordure haute).

Cette traversée ne fait pas l'objet d'une limitation de vitesse particulière. L'arrêt de bus se fait sur la chaussée de la RD 437.

La largeur de la voirie existante est de 7,60 m.

La largeur du trottoir existant est de 1,40 m.



1.5 LE VEZENAY – LIEU-DIT « LA SOURCE BLEUE »

Localisation :

Route départementale Le Vézenay – lieu-dit « La source bleue ».

Paysage :

La route empreinte une légère dépression, elle traverse un hameau au bâti dispersé. Le massif boisé est très présent.

Caractéristiques :

La route départementale n° 437 a une largeur importante. L'assiette de la RD 437 est constituée d'accotements souvent talutés, avec des frênes en alignement. Ce tronçon empreinte une légère dépression.

Cette séquence permet de rejoindre les habitations situées au niveau du carrefour du lieu-dit « La source bleue ».

La largeur de l'assiette de la voirie existante (chaussée + accotement) est de 9,60 m.

La largeur du fossé existant est de 2,50 m.



2. PARTI D'AMENAGEMENT

2.1 RUE DE L'EGLISE

2.1.1 Section 1

Derrière l'hôtel, il est envisageable de placer ce tronçon en sens unique depuis la RD 437 jusqu'au chemin des Landes. Cette proposition présente l'avantage de conserver l'accès à la plage tout en redonnant une place plus importante aux déplacements doux. L'espace disponible reste limité, c'est pourquoi il pourrait être traité en zone trente avec autorisation du double sens cyclable.

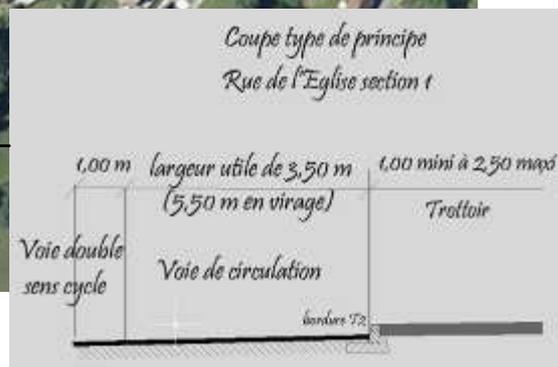
La largeur de chaussée pour les véhicules serait de 3,50 mètres et pour les piétons cycles de 1,50 à 2,50 mètres, avec mise en place de pictogrammes et flèches au sol pour le double sens cyclable sur une emprise de 1 mètre.

Linéaire de l'étude : 150 ml.

Signalétique :



Coût : 74 817 € HT (hors % d'imprévus).



2.1.2 Section 2

Cette section d'étude possède une marge de manœuvre limitée. Le trottoir actuel mérite un élargissement à 2 à 2,50 mètres sur environ 190 mètre linéaire, du côté lac. La largeur de la voirie serait maintenue à 5 mètres avec délimitation d'un caniveau en bord de rive pour garantir un cheminement de 1 mètre. Une zone d'une longueur de 120 mètres serait traitée en site partagé pour les cycles, avec mise en place d'une signalétique au sol et verticale, et délimitation du bord de rive par un caniveau.

Linéaire de l'étude : 310 ml.

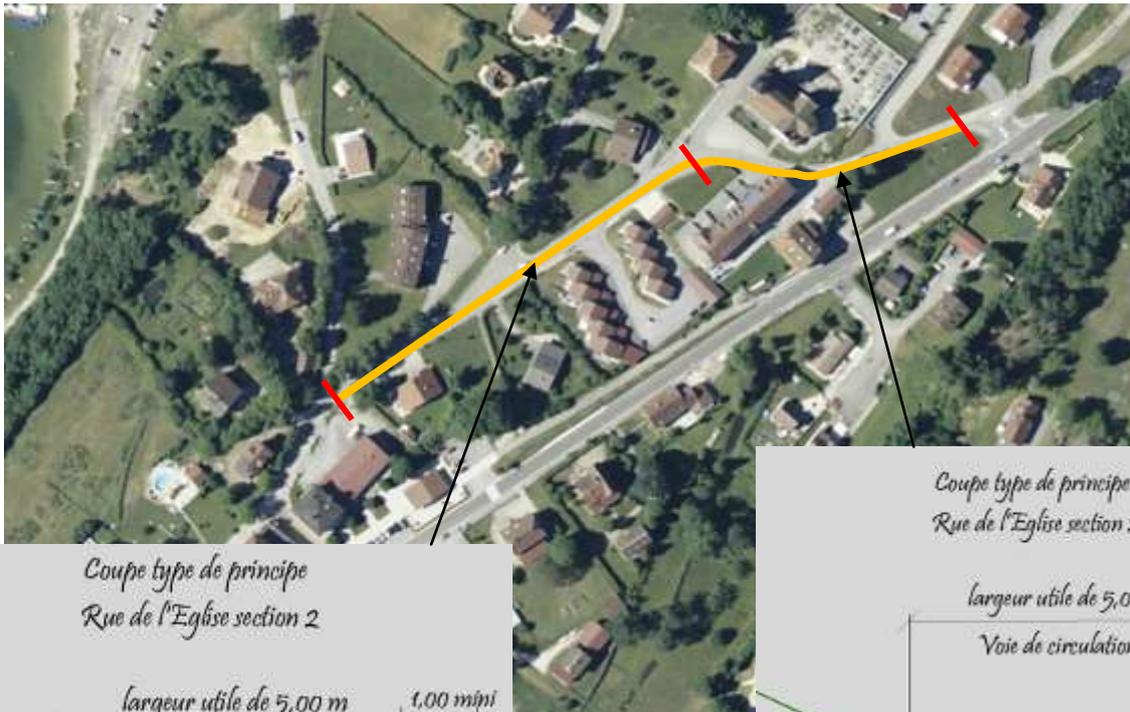
Signalétique :



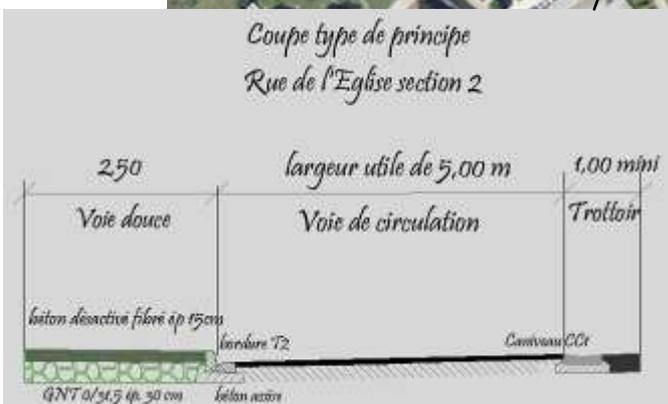
B52



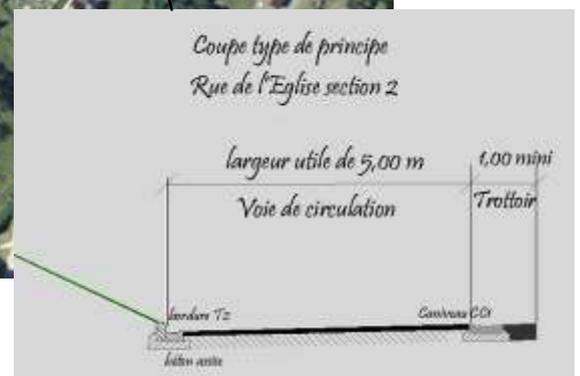
B53



Coupe type de principe
Rue de l'Eglise section 2



Coupe type de principe
Rue de l'Eglise section 2



2.2 GRANDE RUE

Cette section d'étude possède une marge de manœuvre limitée. Le trottoir actuel mérite un élargissement à 2,50 m depuis l'entrée de Malbuisson jusqu'au transformateur électrique (longueur : 130ml). La RD 437 aura une largeur de voirie à 5,80 m dans la continuité de l'écluse située à l'entrée.

La ruelle rejoignant l'office du tourisme nécessite une réfection de la chaussée et l'application d'une nouvelle couche de roulement (longueur 120 ml). Un marquage horizontal sera réalisé au niveau du carrefour avec la rue des Grelles.

Linéaire de l'étude : 250 ml.

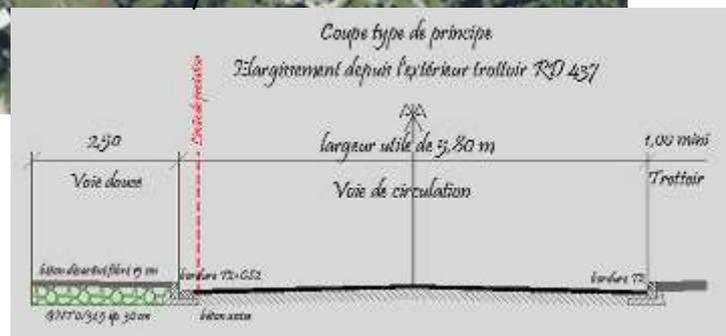
Signalétique :



C115



C116



2.3 RUE DES GRELLES

En raison de la nouvelle voirie accompagnant le lotissement des Grelles, il apparaît opportun de réserver la rue des Grelles aux déplacements doux. Celle-ci peut être fermée coté centre du village par une chicane. L'accès sera réservé aux riverains.

Ce site pourrait faire l'objet d'un aménagement paysager, qui accueillerait les promeneurs.

La ruelle à forte montée nécessite une réfection de la chaussée et l'application d'une nouvelle couche de roulement.

En l'absence d'équipement de collecte et d'évacuation des eaux pluviales une noue dans la partie centrale pourrait être intégrée à cet aménagement paysager.

Linéaire de l'étude : 340 ml.

Signalétique :



C115



C116



2.4 LE VEZENAY

Lors du diagnostic, il a été mis en avant le caractère routier des traversées de bourgs ou hameaux essentiellement dû à la largeur de la voirie. Il est proposé de réduire la vitesse en la limitant à 70 km/h. Si le souhait est de mettre une limitation de vitesse à 50 km/h ceci nécessitera un changement de statut du hameau « Le Vézenay » et de la voirie.

Il est proposé de réduire la largeur de voirie afin d'offrir un large cheminement mixte pour les cyclistes et piétons. Il s'agit ici, de mettre en sécurité les cyclistes à vitesse réduite. Les cyclo sportifs continueront d'emprunter la route départementale 437. La largeur de la voirie sera au minimum de 6,50 mètres (voir 7 mètres) car il faut garantir la surlargeur en virage pour faciliter les girations des PL. Le trottoir existant aura une largeur de 2,00 à 2,50 mètres et délimité par des bordures hautes de type T2. Une reprise de l'assainissement sera créée pour récupérer les eaux de pluie de la chaussée.

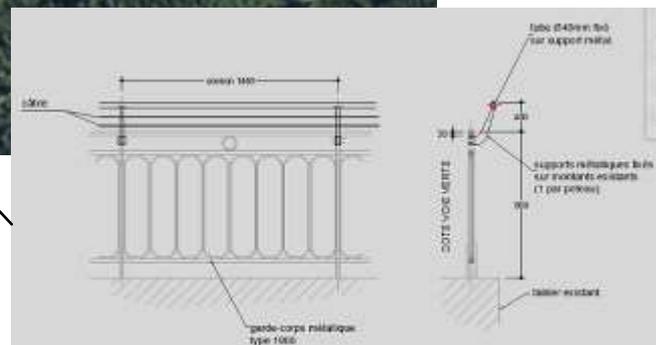
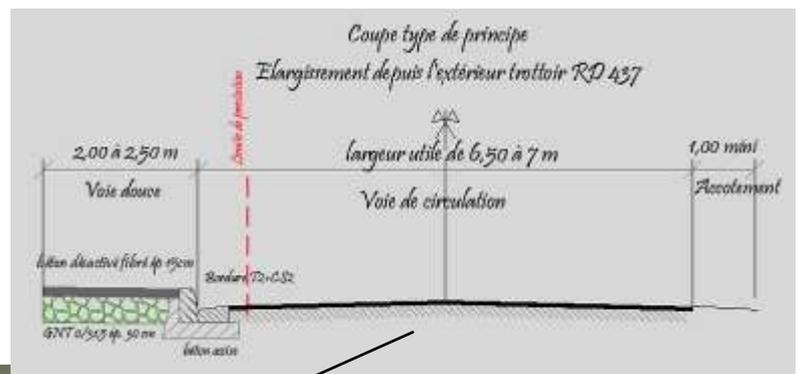
Le remplacement du garde-corps existant sera nécessaire afin de respecter la réglementation sur la hauteur utile depuis un cycliste (h : 1,30 m), y compris reprise sur la longrine existante.

Linéaire de l'étude : 380 ml.

Signalétique :



B14 « 70 »



2.5 LE VEZENAY – LE LIEU-DIT « LA SOURCE BLEUE »

Cette séquence longe la route départementale 437, elle offre une voie réservée entièrement à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés. Cette voie verte sera implantée en crête au pied de talus, elle sera indépendante de l'assiette de la RD 437. Elle sera traitée de façon rustique et pérenne avec un revêtement en enrobé. Le niveau fini du projet et le dévers de la voie verte seront calés au terrain existant pour garder l'écoulement naturel des eaux et de ne pas créer un barrage. Cette proposition nécessite un état des lieux des parcelles et de réaliser des acquisitions foncières. C'est pour limiter les acquisitions que la largeur de la voie verte sera de 3 mètres et assurera la continuité avec les aménagements de Malbuisson (largeur de 2 à 2,50 m). Des passages busés en tuyau de diamètre BA 135A seront réalisés pour assurer l'écoulement des points bas. Mise en place de barrière en bois aux extrémités de la voie verte pour limiter les accès aux véhicules motorisés. L'entrée du secteur bâti du lieu-dit « la Source Bleue » sera traitée avec un renforcement de la signalétique verticale, horizontale pour les traversées piétonnes. Un traitement particulier du passage de l'ouvrage existant est nécessaire. L'aménagement prévoit la mise en place de garde-corps en amont et aval de l'ouvrage, d'élargir le trottoir à 2 mètres et d'avoir une largeur de chaussée de 6 mètres. Des zones de repos équipées de bancs avec un revêtement au sol enrobé, pour recevoir les personnes, seront implantés environ tous les 100 mètres. Ces bancs seront situés à côté de la zone de promenade pour libérer le passage.

Linéaire de l'étude : 750 ml.

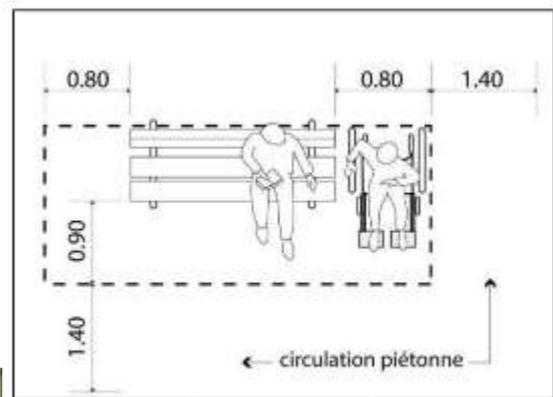
Signalétique :



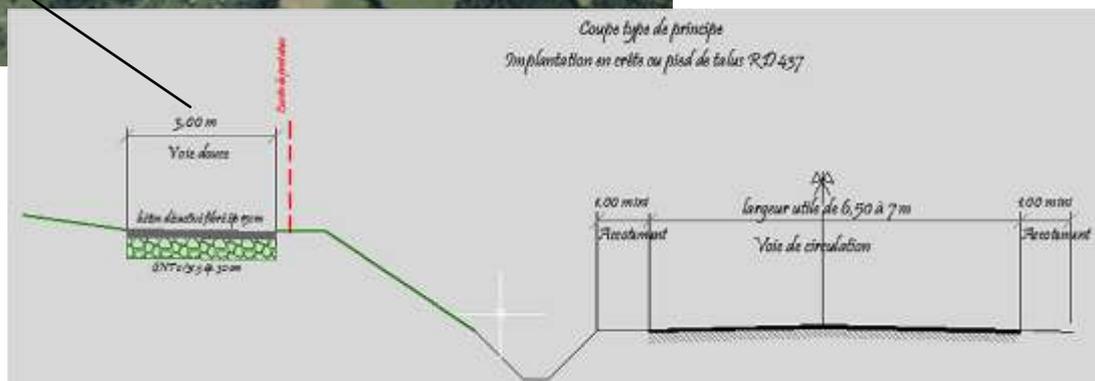
C115



C116



Espace à réserver pour mobilier de repos



3. ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

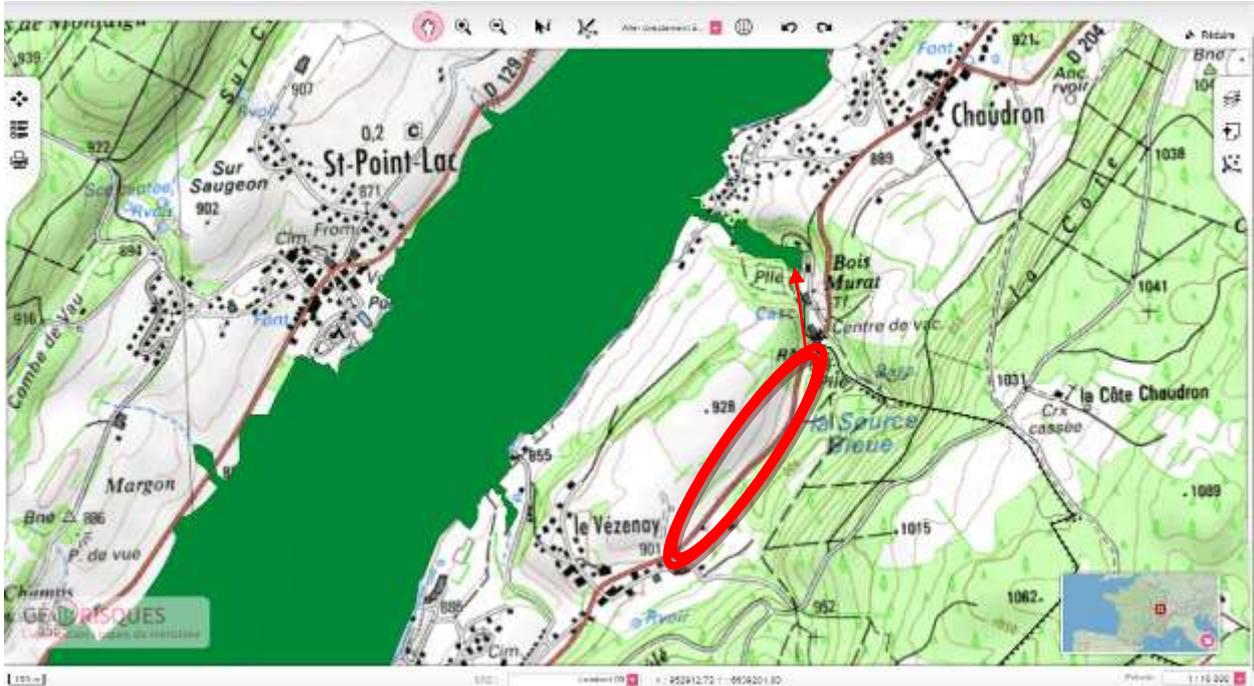
3.1 Carte des aléas des risques de retrait et gonflement des argiles.

Le projet se trouve en zone d'aléas faible.



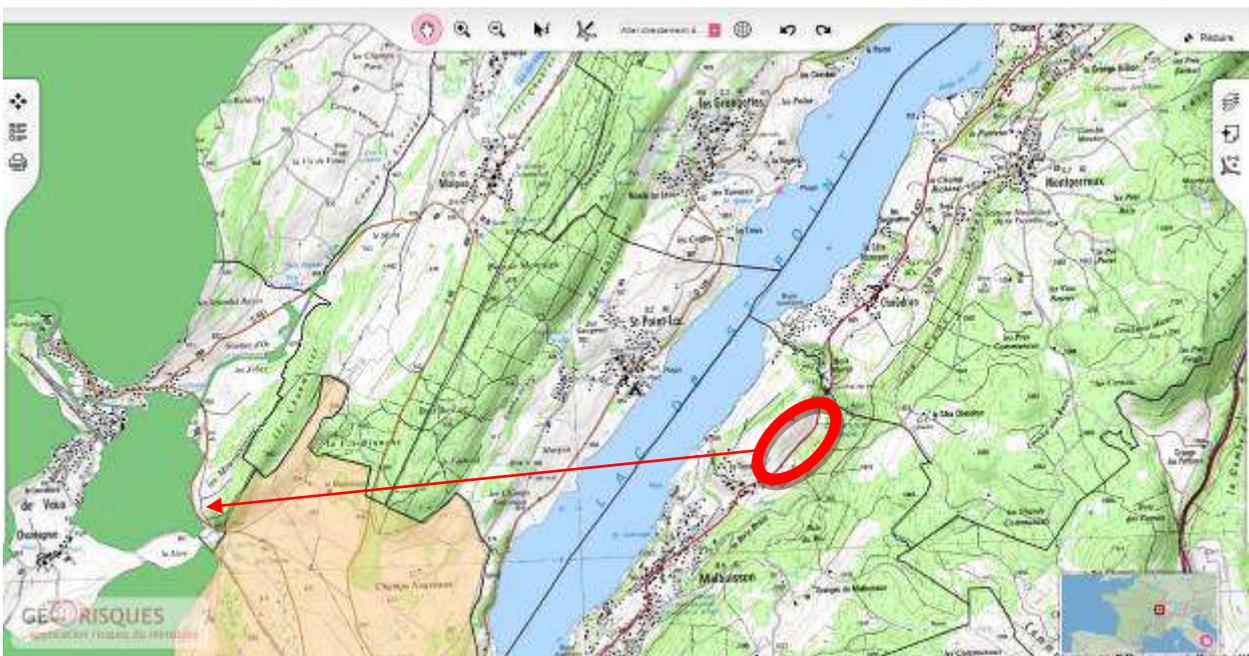
3.2 Zone ZNIEFF type 1.

Le projet se situe à 230 m du début de la zone ZNIEFF de type 1 répertorié.



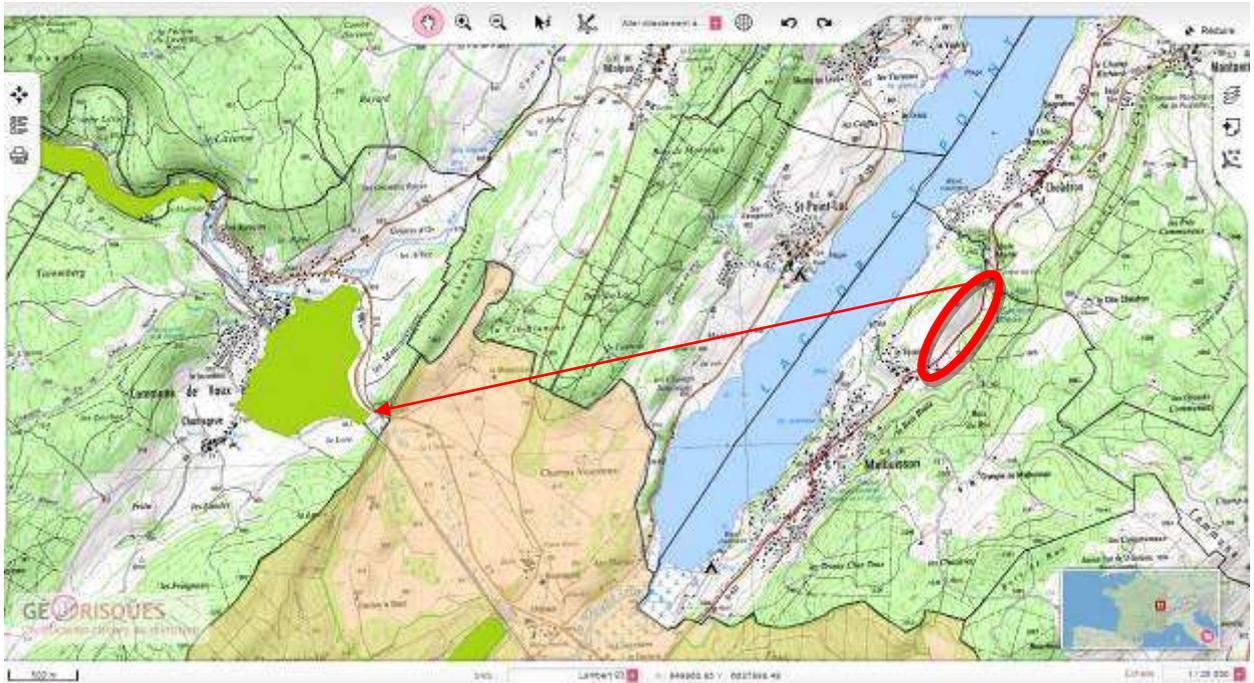
3.3 Zone ZNIEFF type 2.

Le projet se situe à 4 500 m de début de la zone ZNIEFF de type 2 répertorié.



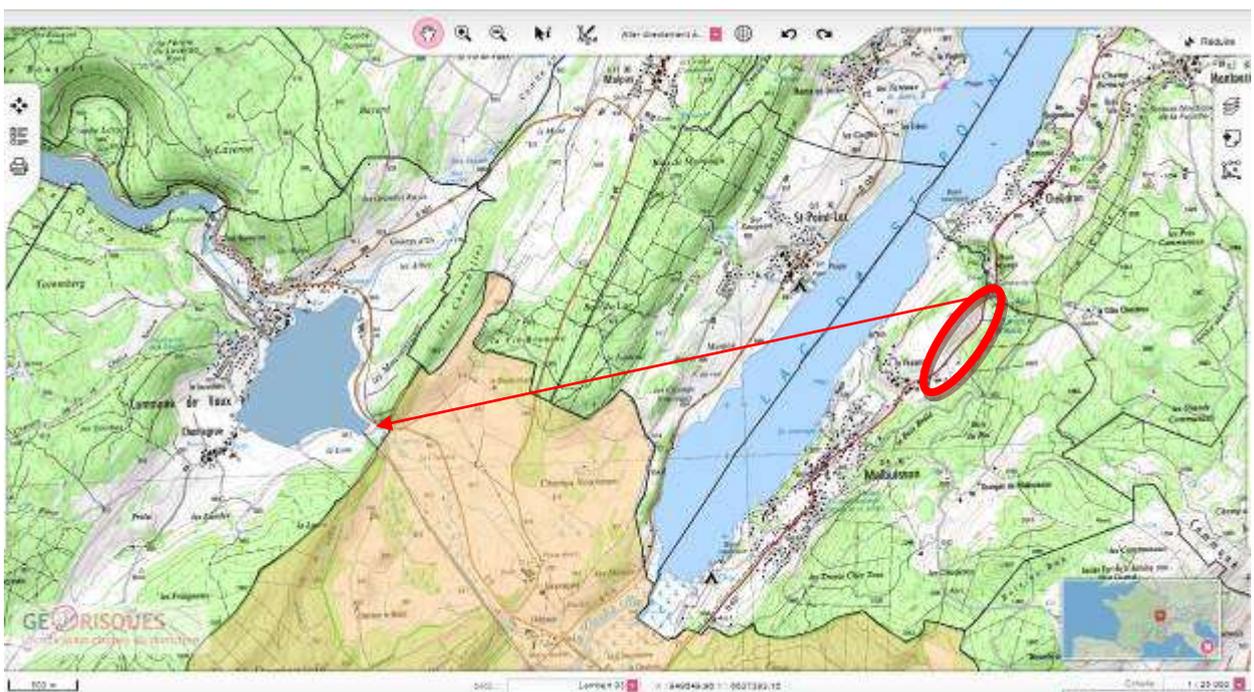
3.4 Zone NATURA 2000.

Le projet se situe à 4 500 m de début de la zone NATURA 2000 répertoriée.



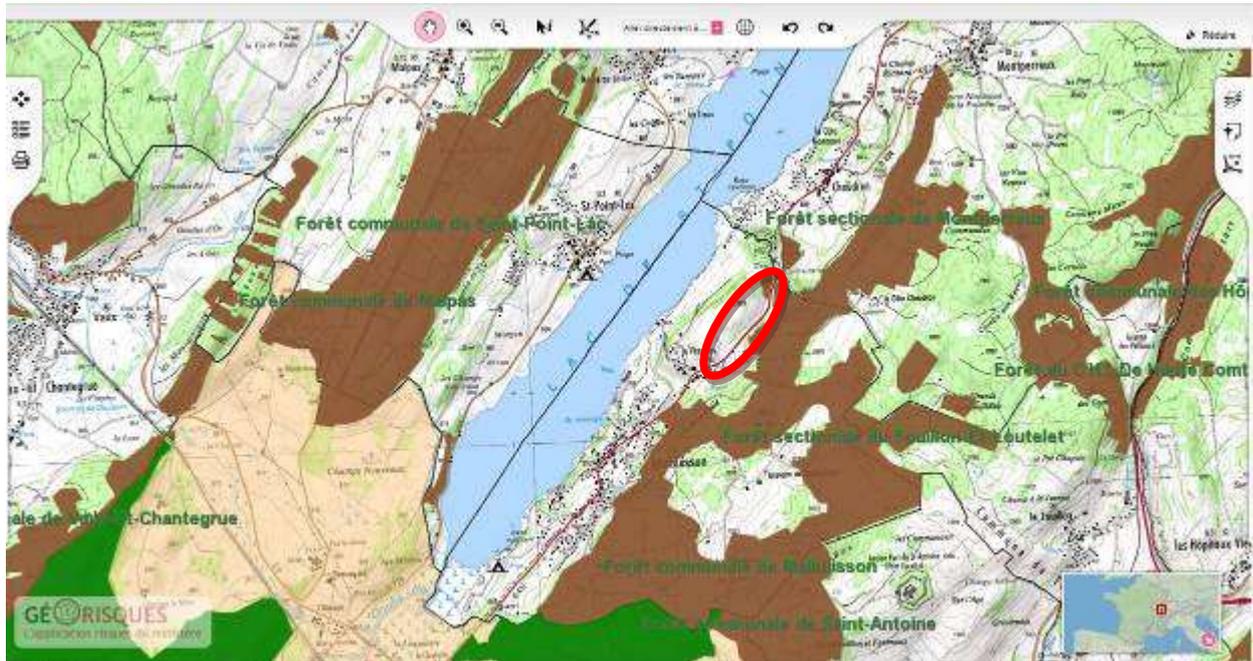
3.5 Zone humide d'importance internationale Ramsar.

Le projet se situe à 4 500 m de début de la zone humide d'importance internationale répertoriée.



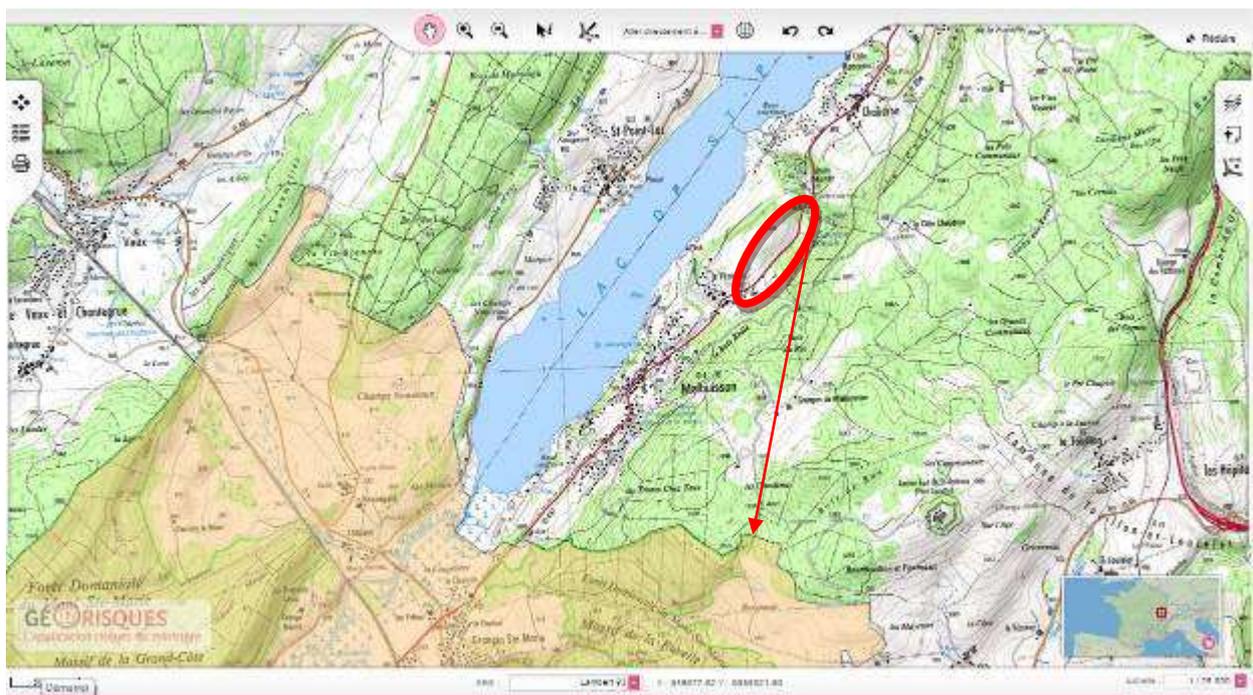
3.6 Forêt non domaniale.

Le projet est concerné par une forêt non domaniale : l'emprise du projet oblige de défricher 960 m² sur une surface de parcelle boisée de 12 640 m².



3.7 Mouvement de terrain non localisé.

Le projet se situe à 2 500 m des mouvements de terrain non localisé.

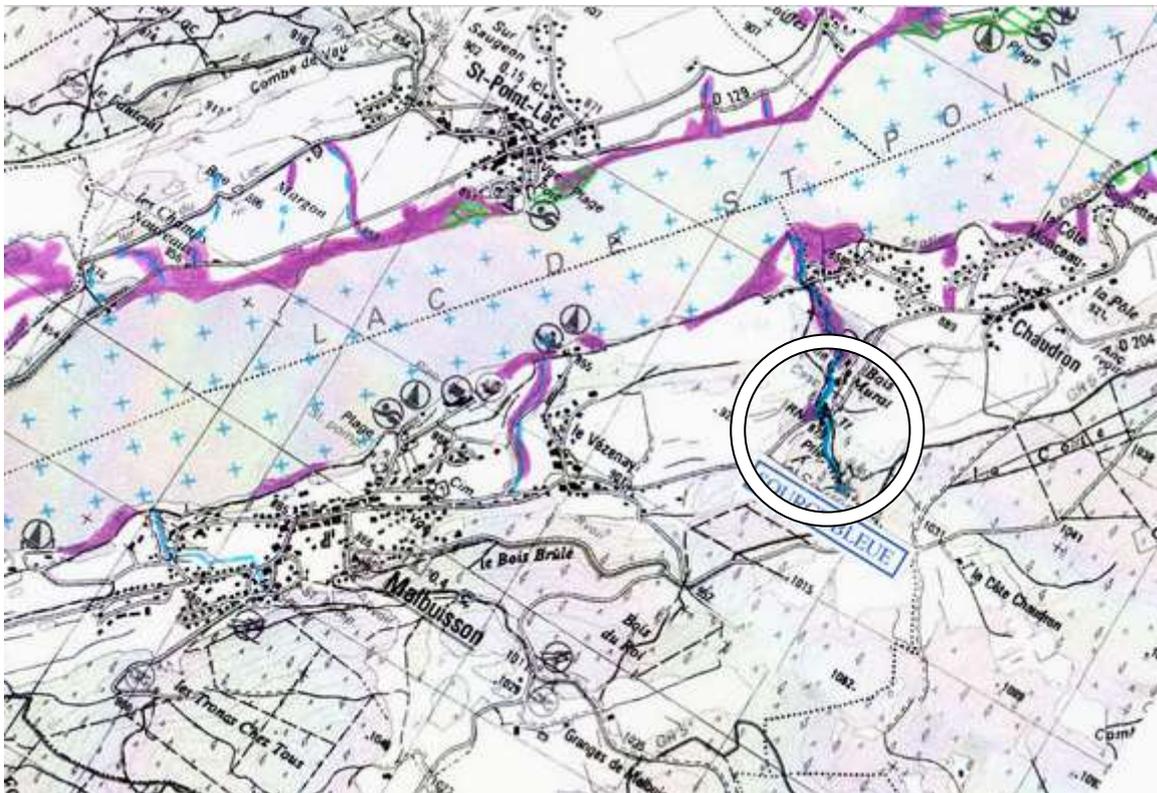


3.8 Mouvement des terres du projet :

Le mouvement des terres du projet est d'environ 700 m³ sur un linéaire de 750 m. Pour permettre la réalisation des accotements et adoucir le profil en long de la liaison douce, 450 m³ sont réutilisés en déblais-remblais. Le projet ne génère que 250 m³ d'évacuation de matériaux de déblais de catégorie 3. Le décapage de la terre végétale (2 250 m²) est remis en place sur le site pour épauler les enrobés et constituer les accotements.

Les 700 m³ terrassé correspondent à la réalisation de la structure en matériaux extérieur de type R21. Le profil en long du projet conserve sur l'ensemble du tracé le niveau du terrain naturel.

3.9 Zone humide répertoriée :



Le projet se situe à proximité d'une zone humide qui a été référencée dans l'étude d'impact du dossier de DUP de la voie verte.

Implantation du projet à proximité de la zone humide.

1. Cheminement piéton d'une largeur de 2,50 m situé sur l'accotement actuel.



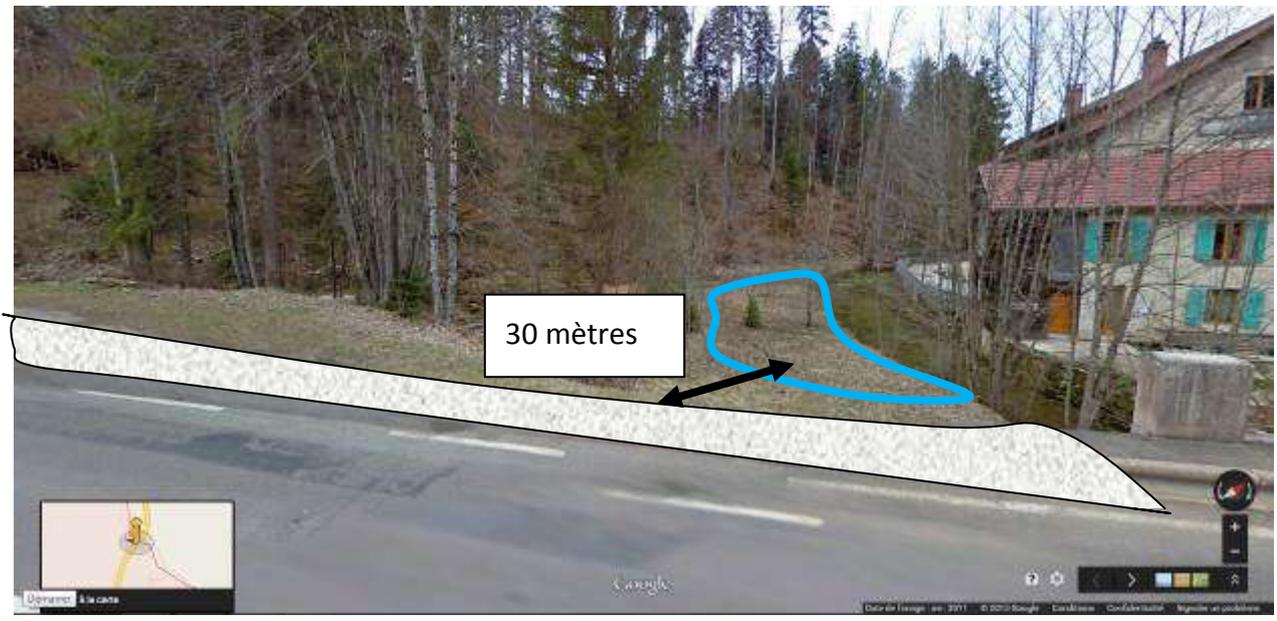
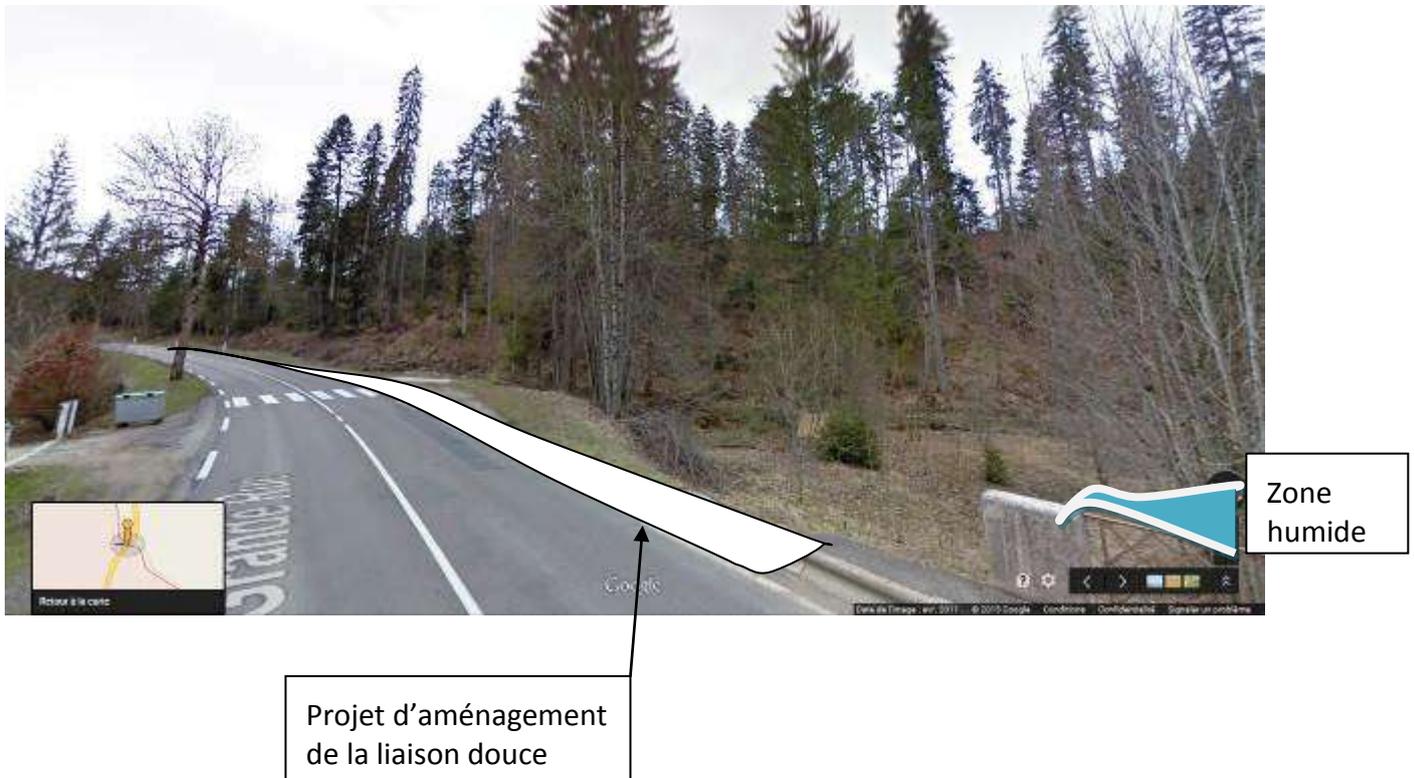
2. Cheminement piéton d'une largeur de 3,00 m situé en limite du fossé de la RD et de la zone boisée.



Espace vert – accotement (2.00 m) voie douce revêtement enrobé (largeur 3,00 m)

Implantation du projet et la zone humide.

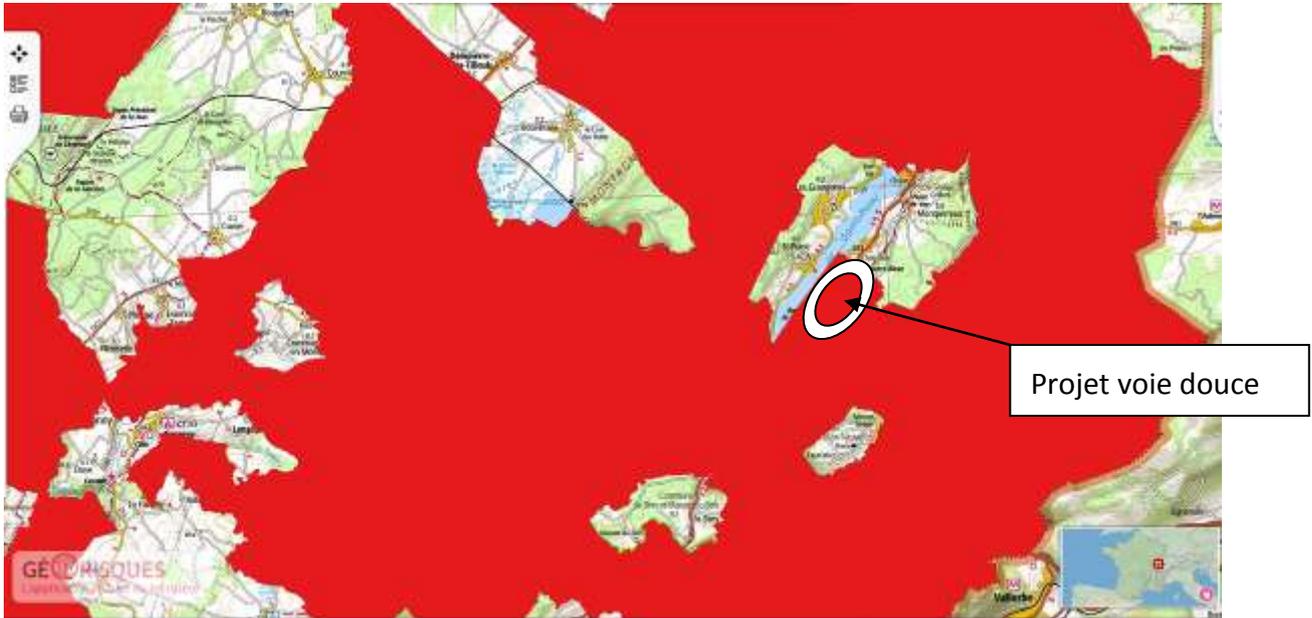
La zone humide a été répertoriée à environ 30 mètres du projet. Aucune réalisation des travaux n'impactera cette zone humide, puisque l'ensemble des travaux seront réalisés depuis la RD 437.



Implantation de la zone humide.

3.10 Implantation du projet au niveau d'une ressource stratégique d'intérêt futur (eau potable).

La commune de Malbuisson comporte des points de mesures pour la qualité uniquement des eaux souterraines.



Pour limiter l'impact des travaux dans le milieu naturel, les stockages de matériaux et d'engins de chantier seront limités à des zones prédéfinies éloignées des zones sensibles. Les aires de stockages du matériel seront équipées de bac pour récupérer les hydrocarbures des engins de chantiers. La mise en place d'une procédure de plan d'assurance environnement est prévue dans le marché de consultation des entreprises.